

DESTINATAIRES : Tous les coordonnateurs des déclarations statistiques et de la correction des erreurs ainsi que les abonnés au Plan statistique automobile et à la Documentation des règles de contrôle

DATE : Le 27 juin 2008

BULLETIN No : QD-2008-11

Nouveau-Brunswick - Indicateur de police sans superflu

Les dispositions du Projet de loi 2 au Nouveau-Brunswick, entrées en vigueur le 30 avril 2008, modifient la *Loi sur les assurances* de cette province. Cette modification renverse l'exigence pour les assureurs d'offrir des polices « sans superflu ».

Conséquemment, l'indicateur de police sans superflu du Nouveau-Brunswick ne devrait pas être déclaré pour les transactions à l'égard des polices dont la date d'effet du contrat est le 1^{er} mai 2008 ou une date ultérieure. Étant donné que les sociétés ont besoin de suffisamment de temps pour faire les révisions nécessaires à leurs systèmes, une période de transition a été prévue pour favoriser la mise en œuvre de ce changement.

Pour toutes les transactions de primes et de sinistres dont la date d'effet du contrat se situe entre le 1^{er} mai 2008 et le 31 décembre 2008, les seules valeurs valides concernant l'indicateur de police sans superflu sont « N » et « laissé en blanc ».

Les transactions de primes et de sinistres dont la date d'effet du contrat est le 1^{er} janvier 2009 ou une date ultérieure doivent être déclarées avec la valeur « laissé en blanc », autrement une erreur de transaction sera créée.

Une mise à jour du PSA, du Fichier de renseignements de production automobile (FRPA) et de la Documentation des règles de contrôle (Exigences de déclaration relatives au Plan statistique automobile) réunis, Version 1.4, est maintenant disponible dans Infosource, le site Web sécurisé du BAC à : <https://infosource.ibc.ca> sous Publications>Manuals>Stat Plan and Edit Rules>Automobile Statistical Data Reporting Requirements ou http://www.ibc.ca/fr/DQ_Management/.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec votre analyste de la qualité des données au 416 445-5912 ou au 1 800 761-6703.



Glen Bratti
Directeur principal, Traitement des données
Bureau d'assurance du Canada
Tél. : 416 445-5912, poste 2226
Télééc. : 416 449-9357
gbratti@ibc.ca

Personne-ressource :

Cora Segal, directrice, Exactitude des données, 416 445-5912 poste 2431 ou csegal@ibc.ca.